

Décroissance de l'ivrognerie.—En 1917, il a été prononcé au Canada 27,882 condamnations pour ivresse, au lieu de 32,730 en 1916, soit une diminution de 4,848 ou près de 14.81 p.c. On verra dans le tableau 35, qui donne le détail de ces condamnations durant les deux années, que l'ivrognerie est en décroissance dans presque toutes les provinces, les seules exceptions étant Québec où se manifeste en 1917 une augmentation de près de 13 p.c. et la Colombie Britannique où il y eut 45 condamnations de plus qu'en 1916, c'est-à-dire un accroissement d'environ 2 p.c. La régression s'accroît particulièrement dans l'Alberta, où elle atteint 78 p.c., au Manitoba 65 p.c. et au Yukon 53 p.c. Quant aux autres provinces, le pourcentage de la diminution oscille entre 29½ p.c. en Nouvelle-Ecosse et 5½ p.c. dans l'Île du Prince-Édouard. Le tableau 36 analyse les condamnations pour ivresse, par provinces, pendant une période de cinq ans terminée le 30 septembre 1917. On y verra que le total de ces condamnations pour tout le Canada qui se chiffrait par 60,975 en 1913 est tombé à 27,882 en 1917, soit une diminution de 33,093 ou 54.27 p.c.; voici maintenant les chiffres comparatifs pour chaque province: Alberta, 7,283 et 391, ou 94.63 p.c., Manitoba 7,493 et 1,085 ou 85.52 p.c., Saskatchewan 2,970 et 770 ou 74.07 p.c., Colombie Britannique 8,316 et 2,372 ou 71.84 p.c., Yukon 60 et 25 ou 58.33 p.c., Île du Prince Édouard 324 et 207 ou 36.11 p.c., Nouvelle-Ecosse 3,955 et 2,546 ou 35.63 p.c., Québec 12,265 et 8,025 ou 34.57 p.c., Ontario 16,236 et 10,945 ou 32.29 p.c. et Nouveau-Brunswick 2,073 et 1,516 ou 26.87 p.c. En divisant les provinces en deux groupes, celles de l'est et celles de l'ouest on constate que l'Île du Prince-Édouard, la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick, Québec et Ontario, compartaient ensemble 34,853 condamnations pour ivresse en 1913 et 23,239 en 1917, soit une diminution de 11,614, ou 33.32 p.c., en cinq ans, tandis que l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, la Colombie Britannique et le Yukon tombaient de 26,122 condamnations en 1913 à 4,643 en 1917, accusant une diminution de 21,479 ou 82.23 p.c. durant la même période.

35.—Condamnations pour ivresse en 1916 et 1917.

Provinces.	Nombre de condamnations.		Augmen- tation (+)	Diminu- tion (-)
	1916.	1917.	numérique.	pourcentage.
	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.
Île du Prince-Édouard.....	219	207	-12	-5 48
Nouvelle-Écosse.....	3,614	2,546	-1,068	-29 55
Nouveau-Brunswick.....	1,696	1,516	-180	-10 16
Québec.....	7,108	8,025	+917	+12 90
Ontario.....	11,728	10,945	-783	-6 67
Manitoba.....	3,114	1,085	-2,029	-65 16
Saskatchewan.....	1,062	770	-292	-27 50
Alberta.....	1,809	391	-1,418	-78 38
Colombie Britannique.....	2,327	2,372	+45	+1 93
Yukon.....	53	25	-28	-52 83
Canada...	32,730	27,882	-4,848.	-14 81